



# Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

Vol. 04 No. 106

PUBLIE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE (IIDD)

Lundi, 25 Août 1997

## COMPTE-RENDU DE LA DIXIEME SESSION DE REPRISE DU CIN DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION 18-22 AOUT 1997

Le Comité Intergouvernemental de Négociation de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CIND) a tenu sa dixième session de reprise à Genève du 18 au 22 Août 1997. Il s'agissait là de la dernière réunion du CIN avant la première Conférence des Parties (CdP-1) qui aura lieu, à Rome, du 29 Septembre au 10 Octobre 1997. Bien que de nombreux délégués soient arrivés à Genève sans de grandes attentes de cette session, ils étaient, à la veille de leur retour, plutôt soulagés d'avoir réalisé quelques progrès. Les discussions, conçues initialement sous forme de consultations de pré conférence pour la CdP-1, ont également porté sur un certain nombre de sujets de fond. Les progrès réalisés ont intéressé les fonctions du Mécanisme Mondial et l'institution d'accueil, l'élection des Membres du Bureau et la procédure de la sélection du pays devant abriter le Secrétariat Permanent.

### BREF HISTORIQUE DU CIND

La Convention sur la Lutte contre la Désertification (CLD) fut officiellement adoptée le 17 Juin 1994 et ouverte à la signature à Paris les 14 et 15 Octobre 1994. Trois mois après la réception de la quinzième ratification de la CLD le 26 Septembre 1996, la Convention entra en vigueur le 26 Décembre 1996. La Convention constitue une approche innovatrice dans la mesure où elle reconnaît: les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification; l'importance de la réorientation du transfert technologique de manière à répondre davantage à la demande; et la nécessité d'impliquer les populations locales dans l'élaboration des programmes d'action nationaux. L'élément central en sont les programmes d'action nationaux et sous régionaux/régionaux, devant être développés par les gouvernements en coopération avec les donateurs, les populations locales et les organisations non gouvernementales (ONG).

### NEGOCIATION DE LA CONVENTION

Au cours de sa 47ème session en 1992, l'Assemblée Générale, comme requis par la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED), adopta la résolution 47/188 appelant à l'établissement du CIND. Lors de la session organisationnelle du CIND en Janvier 1993, les délégués devaient élire Bo KJELLEN (Suède), Président du Comité. Le CIND se réunit à cinq reprises entre Mai 1993 et Juin 1994 et les délégués élaborèrent la Convention et quatre annexes de mise en œuvre régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et le Nord Méditerranée. La Convention fut adoptée lors de la journée de clôture du CIND-5 à Paris, en même temps que des résolutions recommandant une action d'urgence pour l'Afrique et des arrangements intérimaires pour la période qui s'étale entre l'adoption de la CLD et son entrée en vigueur.

### NEGOCIATIONS POST-ACCORD

Le CIND-6 se déroula à New York, du 9 au 18 Janvier 1995. Le Comité s'accorda sur un programme de travail pour la période intérimaire et sur les mandats des deux groupes de travail et de la Plénière.

Lors du CIND-7, qui eut lieu à Nairobi du 7 au 17 Août 1995, les délégués passèrent en revue l'état de la ratification et la mise en œuvre de la Résolution sur l'Action Urgente pour l'Afrique et les Mesures Intérimaires. Le Comité discuta et apporta ses contributions à la structure et aux éléments à prendre en considération dans les préparatifs de la première Conférence des Parties, notamment les questions liées au programme et budget, à l'établissement du Mécanisme Mondial, l'élection du domicile du secrétariat permanent et l'établissement de la Commission chargée des Sciences et Technologies.

Le CIND-8, tenu du 5 au 15 Février 1996 à Genève, examina la situation des ratifications et de la mise en œuvre de la Résolution sur l'Action Urgente pour l'Afrique et les Mesures Intérimaires. Le Comité procéda aussi à la discussion et à la négociation de quelques textes du Secrétariat concernant les préparatifs de la CdP-1. Les délégués demandèrent par ailleurs au Secrétariat d'élaborer de nouveaux textes de négociation basés sur leurs discussions pour le CIND-9, et sur le programme et le budget pour le CIND-10.

Le CIND-9 se déroula à New York du 3 au 13 Septembre 1996. Durant cette session, les groupes de travail poursuivirent la préparation de la CdP-1. Les délégués abordèrent les questions en suspens à l'exception de celle du programme et budget. Leur impression générale était que les choses avaient bien avancé en particulier pour ce qui est de la coopération scientifique et technique, même si par ailleurs, plusieurs autres points des plus importants, notamment ceux d'ordre financier, n'étaient pas encore résolus.

Le CIND-10 se tint à New York du 6 au 17 Janvier 1997. Bien que la plupart des délégations fussent satisfaites des progrès réalisés lors de cette session, certains déclarèrent que le sens d'urgence qu'aurait dû susciter l'entrée en vigueur de la Convention le mois précédent était absent. Certaines questions clés telles que celles des fonctions du Mécanisme Mondial et de l'institution qui doit l'abriter, la résidence du Secrétariat Permanent, et la taille et la composition du Bureau de la CdP restèrent non résolues.

### COMPTE-RENDU DE LA DIXIEME SESSION DE REPRISE

A la fin du CIND-10, en Janvier, le Président du CIND, Bo KJELLEN, proposa la convocation d'une session de reprise en raison du fait qu'un certain nombre de questions restaient non résolues et qu'on ne disposait ni de temps ni de fonds pour la tenue de consultations de pré-conférence à Rome, précédant immédiatement la CdP-1. Gardant le thème de la consultation de pré-conférence, les délégués participant à la dixième session de reprise du CIND devaient, tout au long de la semaine, se réunir dans de brèves Plénières, mais la plupart des questions furent discutées dans des consultations

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Elisabeth Corell <elico@tema.liu.se>, Wagaki Mwangi <wagaki@iconnect.co.ke>, et Lynn Wagner <lynn@iisd.org>. Rédactrice en Chef: Pamela Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur de la Publication: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoum <mongi.gadhoum@enb.intl.tn>. Le financement de base du Bulletin a été assuré par le Ministère Néerlandais de la Coopération pour le Développement, le Gouvernement du Canada et les Etats-Unis d'Amérique (à travers l'USAID). Un soutien général a été accordé au Bulletin pour l'exercice 1997 par le Département du Développement International (DID) du Royaume-Uni, le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, la Communauté Européenne (DG-XI), le Ministère Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire, Les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Ministère Suédois de l'Environnement, le Bureau Fédéral Suisse de l'Environnement et le PNUD. Une contribution spéciale pour la couverture de cette session de la CCD a été fournie par la Coopération Technique Allemande (GTZ). La version Française est financée par l'ACCT/IEPF avec l'appui de la Coopération Française et du Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. L'IIDD peut être contacté par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada; tel: +1-204-958-7700; fax: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le Bulletin des Négociations de la Terre appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des autres donateurs. Des extraits du Bulletin des Négociations de la Terre peuvent être utilisés dans d'autres publications moyennant une citation appropriée. Pour toute permission d'utiliser ce matériel dans des parutions commerciales, contacter le directeur de la publication. Les versions électroniques du Bulletin sont transmises automatiquement à la distribution e-mail et sont accessibles à travers le serveur WWW Linkages au <http://www.iisd.ca/linkages/>. L'image satellitaire a été prise le 24/8/1997 à 23:06:49 UTC à 100.000 km au-dessus de Genève, Copyright © The Living Earth, Inc. <http://livingearth.com>. Pour plus de renseignements concernant l'accès ou le soutien du Bulletin des Négociations de la Terre, envoyer e-mail à <enb@iisd.org>.

régionales officieuses. L'ordre du jour de la session de reprise du CIND-10 incluait les préparatifs de la première Conférence des Parties, la présentation de rapports sur l'action entreprise en matière de lutte contre la désertification durant la période intérimaire, l'état des signatures et ratifications de la Convention, et l'étude de la situation des fonds extrabudgétaires. Le point de l'ordre du jour touchant aux préparatifs de la CdP-1 englobait des consultations sur les sujets suivants: la procédure de sélection de la résidence physique du Secrétariat Permanent; l'identification de l'organisation devant abriter le Mécanisme Mondial; les programme et budget; la taille et la composition du Bureau; et, la désignation du Président de la Commission sur les Sciences et Technologies. Les discussions plénières et les décisions prises par la dixième session de reprise du CIND sont résumées ci-après.

## PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

### DECLARATIONS D'OUVERTURE

Le Président du CIND, Bo KJELLEN, ouvrit la première réunion de la session de reprise du CIND-10 l'après-midi du lundi 18 Août. Il déclara en substance que plusieurs délégués avaient assisté, au mois de Juin, à la 19<sup>ème</sup> Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies (SE/AGNU) consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action 21 et que, même sans être un franc succès à tous points de vue, la session avait démontré la force du processus de Rio. Il nota que le résultat englobait un texte touchant aux décisions à prendre pour la première Conférence des Parties de la CLD. Il attira l'attention des délégués sur l'intention de la Commission du Développement Durable de se pencher, en l'an 2000, sur les questions de l'eau et de la planification et la gestion intégrée des terres. Il rapporta par ailleurs que durant la réunion de la SE/AGNU les délégués s'étaient souvent référé aux trois Conventions de Rio sur la Biodiversité, les Changements Climatiques et la Désertification, signalant ainsi leur valeur égale. Il ajouta que lors de la récente réunion sur le changement climatique qui s'est déroulée à Bonn en Allemagne, les gouvernements Africains ont fait part de leurs craintes quant aux effets de l'évolution climatique et ont déclaré qu'ils soutiendront les efforts de mise en œuvre de la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques.

KJELLEN déclara également que les délibérations de la session de reprise du CIND-10 doivent accélérer l'accord sur les questions en suspens et que les points déjà transmis à la CdP ne doivent pas être rouverts. Il souhaite voir les consultations sur le Mécanisme Mondial créer les conditions permettant la prise des décisions en rapport, à la CdP-1, et les discussions sur le règlement intérieur, aboutir à un accord permettant d'élire le Bureau dès la session d'ouverture de la CdP. Il souhaite également voir les consultations sur les programme et budget, sur la désignation du Président de la Commission chargée des Sciences et Technologies, et sur les dates et lieux de la CdP-2, préparer le terrain pour la prise des décisions en rapport, à la CdP-1.

Les délégués devaient ensuite adopter l'Ordre du Jour et Calendrier des Travaux proposé pour la session de reprise du CIND-10 (A/AC.241/71) et le programme de travail contenu dans son Annexe 2. Le Secrétaire Exécutif de la CLD, Hama ARBA DIALLO, introduisit la documentation de la session et les papiers préparés pour la CdP-1. Il décrit les activités qui auront lieu parallèlement à la CdP-1: un forum international pour les maires, un séminaire pour les médias, une exposition de bandes dessinées axées sur le thème de la désertification, et un forum pour les ONG. Il passa également en revue les ateliers et autres activités intérimaires qui ont eu lieu depuis Janvier dernier en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et Caraïbes et en Nord Méditerranée, et remercia les bailleurs de fonds et les agences des Nations Unies impliquées dans ces activités. Le Luxembourg, au nom de l'Union Européenne, fit part de sa disposition à parvenir à des décisions sur l'organisation d'accueil du Mécanisme Mondial, les programme et budget de la CdP, les procédures de sélection de la résidence du Secrétariat Permanent et l'élection du Bureau de la CdP. Le délégué ajouta que dans le cadre de telles décisions, la CLD doit tirer avantage des structures existantes.

La Tanzanie, au nom des G-77/Chine, déclara que le Groupe était "ouvert à toute négociation". Il exprima son espoir: qu'il y aura assez de volonté politique pour permettre la conclusion des consultations sur le Mécanisme Mondial et accélérer sa mise en route d'ici Janvier 1998; que les consultations avec le PNUD et le FIDA, concernant l'organisme d'accueil du Mécanisme Mondial, seront conclues et permettre ainsi au CIND de recommander à la CdP-1 l'institution appropriée; et que le consensus sera réalisé quant à la désignation des Membres du Bureau et quant à l'ordre du jour et programme de travail de la CdP-1.

Le Canada mit en exergue sa contribution à la Convention et en particulier au Fonds Fiduciaire du Secrétariat Intérimaire. Le délégué souhaite voir cette session aborder les termes de référence du Mécanisme Mondial et offrir l'expertise du Canada pour faciliter la réalisation du consensus sur ce sujet. Il réitéra l'offre de Montréal d'accueillir le Secrétariat Permanent.

Cuba déclara que sur les 25 pays de la région Amérique Latine et Caraïbes, 19 ont ratifié la CLD. Le délégué présenta un rapport sur la réunion régionale tenue en Mars dernier à la Havane, durant laquelle les 25 pays devaient élaborer et approuver leur plan d'action et les mesures de mise en œuvre de la CLD. Les activités planifiées comprennent: l'identification des experts appelés à être désignés; la mise en place d'un réseau avec les ONG pour partenaires; la mise en œuvre de programmes de formation en matière d'éducation; et, la conception d'une méthodologie unifiée pour l'harmonisation des programmes anti-désertification.

Le Brésil a déposé son instrument de ratification le 25 Juin et s'est attelé à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions de lutte contre la désertification, avec la contribution et le soutien des populations locales. Haïti s'appête à recevoir une mission d'experts, suite à l'accord réalisé durant la réunion régionale d'Amérique Latine et des Caraïbes et désignant Haïti comme priorité. La Mongolie est en train d'établir un fonds fiduciaire et espère qu'il bénéficiera du soutien nécessaire. L'Ouzbékistan décrit ses efforts nationaux de mise en œuvre de la CLD et déclara que plusieurs pays et ONG de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) participaient pour la première fois au CIND.

**ACCREDITATION DES ONG ET DES OIG:** Le Président KJELLEN nota le nombre important d'ONG de pays en développement participant au processus du CIND et l'expérience de base qu'ils y ont apportée. Le Comité accepta d'accréditer les nouvelles ONG listées dans le document A/AC.241/L.5/Add.14, amenant ainsi le nombre total d'ONG accréditées, à 360. La Syrie réitéra les réserves dont elle a fait part au CIND-10 concernant l'accréditation de l'ONG Ecopeace. KJELLEN précisa que la déclaration de la Syrie sera enregistrée dans les minutes. Le Comité procéda ensuite à l'accréditation d'un certain nombre d'organismes internationaux (OIG) listées dans les documents A/AC.241/L.5/Add.3, 4 et 5.

### PREPARATIFS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

**LES ARRANGEMENTS LOGISTIQUES:** Le mardi 19 Août, le Secrétaire Exécutif DIALLO et l'Italie fournirent l'information concernant les arrangements logistiques prévus pour la CdP-1. DIALLO précisa que l'horaire de travail sera celui de la FAO: tous les jours de 9h. à 12h. et de 14h. à 17h. Les services sont prévus de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de deux réunions simultanées et qu'aucun arrangement programmatique ou budgétaire n'est prévu pour des services en nocturne ou durant le week-end.

Une Grande Commission (GC) sera probablement établie. Le Président de la GC sera habilité à assigner des travaux à des comités de rédaction. La GC est prévue de se réunir du 29 Septembre au 3 Octobre, date à laquelle la Plénière se réunira pour prendre les décisions finales. Un Segment de Haut Niveau est prévu du 7 au 10 Octobre pour des déclarations et éventuellement la prise de décisions sur les questions en suspens. La Plénière finale devra prendre une décision concernant les dates et lieu de la CdP-2. La Commission chargée des Sciences et Technologies se réunira les 30 Septembre et 1er Octobre. Le Comité Italien d'Organisation a pris des dispositions avec les hôtels locaux, mais l'hébergement et le transport doivent être

arrangés directement par les participants. Les autres arrangements portent sur la mise en place de centres médiatiques et informatiques et l'installation d'un Cyber-café. Le document ICCD/COP(1)/1 contient l'ordre du jour annoté, et le document ICCD/COP(1)/Info.1 contient les informations logistiques.

L'Italie déclara avoir apporté une contribution de plus de US\$600.000 au Fonds Fiduciaire et Volontaire durant le processus du CIND. Le délégué ajouta que son pays a également accordé US\$2 millions pour la CdP-1 et qu'il était en train de travailler, dans le cadre de son accord avec la FAO et le Secrétariat du CIND, à organiser la Conférence. En Septembre, une séance d'information organisée par les représentants des Nations Unies et de l'Italie sera tenue à Rome à l'intention de la communauté des diplomates qui y résident.

**ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER DES TRAVAUX A LA CDP-1:** Jeudi 21 Août, le Président KJELLEN demanda aux délégués de faire part de leurs commentaires sur le programme de travail provisoire de la CdP-1, tel que figurant dans l'Annexe II du document ICCD/COP(1)/1, mais aucune discussion ne fut soulevée. KJELLEN conclut que le sujet sera discuté de nouveau à la CdP-1. Il souhaite voir la Grande Commission entamer ses travaux dès le 29 Septembre.

L'Australie, appuyée par l'UE, suggéra la présentation des points de vue préliminaires sur le programme de travail proposé pour 1999 (ICCD/COP(1)/3Add.1). Le G-77 et la Chine y firent objection, indiquant que le Groupe n'était pas préparé à de telles discussions, étant donné qu'elles ne figuraient pas à l'ordre du jour de la session de reprise du CIND-10. Le porte-parole annonça par ailleurs que le Groupe avait l'intention de soumettre trois projets de décisions, qui seront distribués aux délégations à titre de document officiel, avant la CdP-1. Ces projets de décision portent sur: l'établissement d'une commission chargée de la revue de la mise en œuvre de la Convention; l'accueil du Mécanisme Mondial; et la collaboration entre le secrétariat permanent de la Convention et ceux des conventions sœurs. KJELLEN demanda au G-77 et à la Chine de soumettre leurs propositions dans les meilleurs délais possibles pour permettre l'examen des voies et moyens de leur transmission à la CdP.

KJELLEN indiqua par ailleurs qu'il transmettra à la CdP-1 le texte principal adopté par le CIND-10 en Janvier (A/52/82) et le document ICCD/COP(1)/2 qui renferme les recommandations relatives aux décisions à prendre par la CdP; le projet de décision concernant la résidence du Secrétariat Permanent établi sur la base de l'accord conclu dans le groupe de contact (voir plus loin); et, le texte établissant les nominations reçues pour l'élection des membres du Bureau.

**PARTICIPATION DES ONG:** Au cours de la discussion concernant l'accréditation des ONG, la Norvège mit l'accent sur la nécessité de s'assurer de l'interaction entre les délégations gouvernementales et les ONG durant la CdP-1. KJELLEN déclara s'attendre à ce que la méthode du CIND facilitant la contribution et la participation des ONG sera de mise. Après le débat qui eut lieu jeudi sur l'ordre du jour de la CdP-1, la Norvège devait mettre de nouveau l'accent sur la nécessité de promouvoir l'échange actif entre le niveau local et celui international. La CLD est un instrument juridique international fondé sur la participation locale, par conséquent, une session ouverte consacrée à des échanges de points de vue entre les ONG et les délégués doit être incluse dans le programme de la CdP. Le délégué suggéra aussi que dans le futur, les rapports de la Conférence soient accompagnés de rapports complémentaires émanant des différentes parties prenantes. Le Canada appuya ce point de vue et déclara que les idées des ONG doivent être non seulement entendues mais aussi recherchées. KJELLEN rappela au Comité que la Décision 10/12 prise lors de la première partie du CIND-10 concerne la participation des ONG et des ONG. Il fit remarquer que les règles des Nations Unies doivent être observées et admit que l'organisation de ce genre de dialogue peut s'avérer difficile. La session officielle sera accompagnée de diverses activités telles que des séminaires. KJELLEN fit part de son appréciation de la large participation des ONG dans le processus du CIND, où il y avait davantage d'ONG issues des pays en développement et se prévalant de connexions locales, que dans n'importe quel autre processus de négociation.

Le Secrétaire Exécutif DIALLO expliqua que quelle que fût la situation dans le passé, la CLD, contrairement à d'autres conventions, vise à la mise en place d'un nouveau régime intégrant la société civile et les ONG. Les délégués doivent, à partir de la CdP-1, faire montre de souplesse pour aller encore plus loin que les règles des Nations Unies et faire face aux nouveaux partenariats. Il ajouta que cette flexibilité est également cruciale à l'échelon national. Concernant le financement des ONG, il demanda aux Etats de faciliter la participation de ces dernières. DIALLO précisa que le Secrétariat souhaitait voir les Etats soutenir leurs ONG spontanées, locales et non pas les "ONG du Secrétariat".

**LA DESIGNATION DU SECRETARIAT PERMANENT ET LES ARRANGEMENTS RELATIFS A SON FONCTIONNEMENT: LE SIEGE PHYSIQUE:** Un groupe de contact composé du Bureau et des représentants du Canada, de l'Allemagne et de l'Espagne, les trois pays en lice pour l'accueil du Secrétariat, se réunit l'après-midi du mardi 19 Août pour finaliser les procédures à utiliser dans la sélection du pays hôte et préparer le projet de décision ayant trait à ce sujet. Le groupe devrait se réunir de nouveau mercredi pour l'étude du projet de décision qui fut par la suite distribué, à titre officieux, à l'ensemble des délégations.

La décision (A/AC.241/L.40) fut adoptée sans autre discussion durant la Plénière de clôture. Elle recommande un vote officieux et confidentiel durant la réunion Plénière du vendredi 3 Octobre. Seuls les délégués accrédités pourront y participer et le dépouillement des voix se fera en présence des représentants des trois pays en lice. Si l'une des villes obtient une majorité absolue de voix valide, elle sera proposée sous forme de décision consensuelle. Si aucune d'elles n'obtient une telle majorité, un deuxième tour sera mené pour départager les préférences.

**LA COMMISSION CHARGÉE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES:** Le Secrétaire Exécutif DIALLO présenta, au cours de la Plénière du vendredi matin, la documentation relative à la réunion de la Commission chargée des Sciences et Technologies prévue à la CdP-1. La CST se réunira, en concomitance avec la CdP, les mardi et vendredi 30 Septembre et 1er Octobre. Le Secrétariat a préparé les documents suivants: l'ordre du jour et le calendrier des travaux (ICCD/COP(1)/CST/1); étude et évaluation des réseaux disponibles (CST/2 et 2/Add.1); travaux sur les repères et les indicateurs (CST/3 et 3/Add.1); travaux effectués par différents organes remplissant des tâches similaires à celles envisagées pour la CST (CST/4); et, modalité et calendrier des travaux futurs sur les inventaires en matière de recherche et de savoir traditionnel - établissement des priorités de la recherche (CST/5). L'orateur introduisit par ailleurs, les documents ICCD/COP(1)/6 et Add.1 relatifs à la liste d'experts agréés proposée. Il précisa que le Secrétariat n'a pris en considération que les candidatures parvenues à travers les canaux diplomatiques normaux. Les experts ne peuvent pas se proposer eux-mêmes ou elles-mêmes, mais doivent être désignés par voie gouvernementale. DIALLO demanda aux délégués d'examiner la liste et d'y apporter les nouvelles nominations, avant la CdP-1. Le Président KJELLEN déclara que la CST peut servir à transmettre rapidement l'information scientifique d'une partie du monde à l'autre.

**LE MECANISME MONDIAL - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES:** Deux brèves plénières furent tenues sur la question des dispositions administratives pour le Mécanisme Mondial. Les deux réunions furent suivies de consultations étendues des groupes régionaux et des groupes d'intérêt. Des consultations officieuses entre les présidents des groupes régionaux et les groupes d'intérêt devaient avoir lieu dans la soirée du jeudi pour l'examen des modalités de la désignation de l'organisation devant abriter le Mécanisme Mondial. Elles devaient aboutir à un projet de décision demandant au FIDA, au PNUD et à la Banque Mondiale d'élaborer une proposition pour des dispositions d'accueil conjointes.

KJELLEN introduisit la discussion en rappelant le contexte général de cette question. Au CIND-6, il fut mandaté par le CIND de transmettre des requêtes aux institutions susceptibles d'être intéressées. La Banque Mondiale y réagit en indiquant un intérêt d'ordre général. Le PNUD estima ne pas être le candidat approprié. Les

réponses du FIDA et du PNUD indiquèrent qu'ils étaient intéressés et qu'ils soumettront des compléments d'information. Il suggéra que les déclarations émanant du FIDA, du PNUD et de la Banque Mondiale concernant leur offre d'accueillir le Mécanisme Mondial étaient susceptibles d'aider dans les consultations des groupes régionaux. Les offres du FIDA et du PNUD sont consignées dans le document ICCD/COP(1)/5.

Le FIDA retraça l'historique de son offre et présenta un résumé de sa proposition. Au CIND-6, le FIDA soumit sa proposition assujettie à l'émergence d'une vision partagée avec les Etats membres. Le Mécanisme Mondial doit être de petite taille, ne dépassant pas un effectif de 7 membres, et être actif et capable de catalyser la mobilisation des ressources. Les 26 fonctions attribuées au Mécanisme Mondial peuvent être groupées dans 2 grands volets. Le premier, la mobilisation et la canalisation des ressources, aura pour objectif le marketing et la facilitation du financement de la CLD et la couverture financière, par subventions directes, des activités d'habilitation. Le second portera sur le développement du savoir, la divulgation et l'analyse des informations ainsi que sur la fourniture de conseils aux Parties. Le Mécanisme Mondial doit passer par une période d'essai de deux ans. Le FIDA se tient prêt à: fournir une subvention initiale de US\$10 millions par an pour les trois premières années, qui seront prélevés sur les US\$300 millions réservés à la gestion des zones arides, pour la couverture des priorités indiquées par le Chef du Mécanisme Mondial; et, adopter une approche globale et participative qui pourrait impliquer le PNUD, la FAO, la Banque Mondiale et d'autres encore, en particulier au niveau du marketing de la Convention.

Le PNUD parla de son implication dans de nombreuses activités intérimaires de niveaux national et sous-régional et déclara être disposé à poursuivre son soutien à la mise en œuvre de la CLD. Le PNUD perçoit la CLD comme un cadre étendu pour le soutien du développement des zones arides, et souligna la nécessité d'avoir un Mécanisme Mondial fort, compte tenu de la magnitude et de la complexité des problèmes posés dans les zones arides. La représentante souligna que plusieurs pays sont en train de subir le poids du fardeau de la dette et souhaite que ces fardeaux ne soient pas exacerbés. Elle mit en relief la capacité du PNUD à mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement, ainsi que les ressources intérieures dont dispose le PNUD, notamment son infrastructure de communication. Si le PNUD est choisi pour l'accueil du Mécanisme Mondial, il fournira US\$1 million pour démarrer rapidement le Mécanisme Mondial et US\$6 à 8 millions à titre de contribution en nature, outre les ressources programmatiques qui sont canalisées sur une base régulière aux pays affectés. Le PNUD se chargera également d'édifier un consortium des principales organisations concernées, ONG comprises.

La Banque Mondiale déclara qu'elle ne demandait pas d'accueillir le Mécanisme Mondial. Le FIDA et le PNUD présentent des avantages comparables pour abriter le Mécanisme Mondial et la Banque Mondiale se propose de les aider à l'établir. L'échec du Plan d'Action de la Lutte Contre la Désertification, développé en 1977 par la Conférence des Nations Unies sur la Désertification, était dû en partie au manque de volonté politique et à l'incapacité de mobiliser des ressources financières nécessaires au soutien du Plan. La Banque pourrait apporter une assistance par le biais de ses réseaux mondiaux de mobilisation des ressources financières. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (géré conjointement par le PNUD, le PNUD et la Banque Mondiale), le Groupe Consultatif de la Banque chargé de l'Assistance des Plus Pauvres (géré par un certain nombre d'organismes dont le FIDA) et le Partenariat Mondial pour l'Eau pourraient servir d'exemples pour le Mécanisme Mondial. Le représentant ajouta, par ailleurs, souhaiter une structure souple et doté d'un conseil et d'un secrétariat. Les trois organismes doivent être représentés au sein du Conseil qui aura à sa tête le Président de la CdP. Il souligna que la proposition de la Banque ne mentionnait aucune ressource financière et se déclara disponible pour poursuivre les discussions avec les délégués dans les réunions régionales prévues mardi après-midi.

Au cours de la Plénière du mercredi matin, qui ne dura qu'une demi-heure, la Tanzanie, au nom du G-77 et de la Chine, fit référence à la proposition de la Banque Mondiale d'assister le FIDA et le PNUD dans l'accueil du Mécanisme Mondial. Le délégué déclara que la mise en place d'un Mécanisme Mondial constitue un pas important vers la lutte contre la désertification et qu'il est crucial d'éviter un échec similaire à celui auquel avait abouti le Plan d'Action de 1997. Il ajouta qu'il est tout aussi important de s'assurer que la Convention sur la Lutte Contre la Désertification bénéficie d'une attention mondiale équivalente à celle accordée aux conventions sœurs sur la biodiversité et le changement climatique, et de faire en sorte que la CLD ne devienne pas une convention de deuxième rang. Le porte-parole du G-77 et de la Chine se déclara satisfait d'apprendre que la Banque Mondiale est disposée à apporter son assistance dans l'accueil du Mécanisme Mondial mais souhaita avoir des éclaircissements sur la nature de cette assistance. La Banque contribuera-t-elle au financement ? Quelles sont les ressources que la Banque entend mettre à la disposition du Mécanisme Mondial ? La Banque apportera-t-elle encore son assistance si la FIDA et le PNUD décidaient de ne pas accueillir en commun le Mécanisme Mondial ? Le G-77 et la Chine souhaitèrent que la décision concernant l'accueil du Mécanisme Mondial soit prise sur la base des offres émanant du FIDA et du PNUD. Il se félicita de l'offre de la Banque Mondiale mais préféra voir la Banque se contenter d'y apporter son assistance. Le porte-parole des G-77/Chine recommanda la démarche à entreprendre. La Banque Mondiale doit soumettre une proposition officielle concernant la manière dont le Mécanisme Mondial pourrait être accueilli et fournir les détails concernant les ressources qu'elle entend mettre à disposition. La Banque doit indiquer également, avant la CdP-1, l'assistance qu'elle entend fournir et les trois institutions doivent soumettre une proposition conjointe à la CdP-1.

La Banque Mondiale donna des éclaircissements concernant son intérêt à co-accueillir, et non à accueillir, le Mécanisme Mondial. Le représentant déclara qu'il ramènera à Washington les questions posées par le G-77 et la Chine. KJELLEN suggéra que les réunions des groupes régionaux et des groupes d'intérêt, prévues immédiatement après la Plénière, examinent la question de savoir si le CIND doit demander aux organisations de fournir des documents complémentaires concernant les dispositions et leur collaboration dans l'accueil du Mécanisme Mondial, pour faciliter la décision de la CdP.

Les délégués devaient élaborer un projet de décision qui fut adopté par la Plénière de clôture. Le projet fut négocié jusqu'à vendredi après-midi et ne put être distribué qu'en Anglais, à titre de papier officieux. Il y est demandé à la CdP-1 d'examiner les offres du FIDA et du PNUD, et au Secrétariat - en consultation avec le FIDA et le PNUD - d'élaborer des propositions concernant les modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme Mondial. Enfin, le projet invite le FIDA, le PNUD et la Banque Mondiale à tenir des consultations et à développer une proposition sur leur éventuelle collaboration institutionnelle.

**LE MECANISME MONDIAL - FONCTIONS:** Le Président KJELLEN chargea Pierre-Marc JOHNSON (Canada) de faciliter les consultations jugées nécessaires sur le Mécanisme Mondial, durant la session de reprise du CIND-10. Les consultations débutèrent dans la soirée du mercredi et portèrent exclusivement sur les deux alternatives retenues pour le paragraphe 4(e) (figurant dans l'Appendice 1 du document ICCD/COP(1)/5 et portant sur la fonction de mobilisation et de canalisation des ressources). Ce paragraphe fut l'objet de négociations en Janvier dernier, mais dut être laissé entre crochets avec deux alternatives concernant le point de savoir si le Mécanisme Mondial doit guider et diriger l'ensemble des ressources mobilisées ou seulement celles qu'on lui demandera de guider et de diriger. Les délégués s'accordèrent sur un nouveau paragraphe 4(e) qui sera transmis à la CdP-1 sous l'intitulé ICCD/COP(1)/Add.1. Ainsi, il est retenu que dans la mobilisation et la canalisation des ressources, le Mécanisme Mondial "guidera et dirigera, tel que requis [et tel qu'approprié] la canalisation et l'affectation des ressources mobilisées pour les objectifs de la Convention, y compris les [ses propres] ressources mises à la disposition de son fonctionnement et de ses activités [, tel que défini dans la section A de cet Appendice,] et

provenant des sources bilatérales et multilatérales, à travers l'organisme hôte et autres organisations et ce, de manière [continue] [et adéquate,] prévisible et opportune aux niveaux local, national, sous-régional et régional, pour la mise en œuvre des programmes d'action, projets et activités de lutte contre la désertification et/ou d'atténuation des effets de la sécheresse dans les Parties pays en développement touchés, en particulier en Afrique".

**CONTRIBUTION DES ONG:** Les ONG furent invitées à faire des déclarations à la Plénière du vendredi matin 22 Août. Hilde BIGARE (Friends of the Earth), au nom des ONG participant à la session de reprise, nota l'importance d'établir des priorités et d'utiliser efficacement les sources disponibles, tout en soulignant la nécessité de ressources supplémentaires substantielles. Elle se félicita de l'intérêt exprimé par la Banque Mondiale, mais déclara qu'il aurait dû se manifester plus tôt. Les ONG souhaitent voir la CST mettre l'accent sur des disciplines autres que celles des sciences physiques et encourage les pays à y inclure les experts des ONG. Les ONG ont soumis au Secrétariat de la CLD une requête pour l'intégration des activités d'ONG dans le programme de travail officiel prévu pour la CdP-1. La représentante ajouta, par ailleurs, que le rôle envisagé pour les femmes dans le texte de la Convention n'est pas suffisamment reflété dans le nombre et dans la qualité de leur représentation dans les structures et les mécanismes de la Convention.

#### LES MESURES SPECIALES

Le mercredi soir et le jeudi matin 20 et 21 Août, les délégués devaient entendre un certain nombre de rapports sur les activités intérimaires menées dans les régions des Annexes.

**ACTION URGENTE POUR L'AFRIQUE:** L'action nationale du Maroc en matière de lutte contre la désertification a englobé: la formation des formateurs, des ateliers nationaux, une étude sur l'harmonisation des différents plans de mise en œuvre, la création d'un fonds national de lutte contre la désertification et un certain nombre de projets de niveau local qui ont été mis en œuvre avec des fonds nationaux et sans assistance extérieure. L'Egypte se félicita de toutes les ratifications de la CLD mais se déclara déçue de constater qu'un certain nombre de pays ne l'ont pas encore ratifiée. Le délégué encouragea les ONG à faire pression sur leurs gouvernements pour ratifier la Convention. Il recommanda la mise à contribution des experts dans l'élaboration des programmes d'action nationaux et déclara que cela sera bien utile si les pays industrialisés pouvaient fournir des ressources pour ces activités. Il souligna que la première réunion de la Commission chargée des Sciences et Technologies établira un précédent pour ses travaux futurs et ajouta que le Président doit être un expert familiarisé avec les aspects scientifiques de la désertification et avisé de son caractère mondial.

Djibouti déposa son instrument de ratification le 14 Juin. Les activités nationales depuis l'adoption de la CLD ont inclus: un certain nombre d'ateliers, la commémoration de la Journée Mondiale de la Désertification, et la mise en œuvre du programme d'action national. Le délégué affirma qu'à défaut de Mécanisme Mondial, la CLD sera sans efficacité.

Le Bénin nota qu'en dépit du fait d'être le premier pays à avoir tenu un forum national, le processus d'élaboration du programme d'action national a été ralenti pour donner aux agriculteurs un délai pour la restitution. Ce travail sera repris avant la prochaine saison sèche et finalisée d'ici Avril 1998.

Le Burkina Faso présenta un rapport sur la stratégie établie pour: la mise en application de la CLD; la mise en place de partenariats avec les différents groupes concernés; et, l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'action national. Un forum national a été tenu et des mesures institutionnelles prises. Le délégué donna des statistiques détaillées concernant les réunions organisées: 350 réunions de comités départementaux; 450 séances d'information pour 8000 villages; 30 sessions provinciales; 10 forums régionaux avec l'implication de 351 participants; et, le premier forum national avec 184 participants. Un guide méthodologique et une version simplifiée et illustrée de la CLD ont été élaborés. Il remercia les bailleurs de fonds qui ont fourni plus de US\$1 million pour cette stratégie et suggéra une révision des

procédures bilatérales et multilatérales qui semblent, selon leur expérience, incompatibles avec les principes de la CLD. Le Burkina Faso a également accueilli à Ouagadougou, du 18 au 21 Avril, une réunion régionale consacrée à la préparation des participants Africains à la CdP-1.

Le Sénégal a adopté de nouvelles lois environnementales en Janvier 1997, incluant une législation sur les forêts, et est en train de préparer son programme d'action national qui sera achevé d'ici début 1998. La Côte d'Ivoire a consacré deux semaines à la conscientisation sur les problèmes posés par la désertification, et son Président a lancé un nouveau plan de reboisement basé sur la participation populaire. La stratégie de la Mauritanie consiste à appréhender les questions environnementales dans le cadre d'une approche intégrée, en harmonie avec le Plan d'Action 21. Toutes les activités liées au développement durable sont prises en ligne de compte dans l'élaboration du programme d'action national qui sera parachevé d'ici Février 1998. Le Niger a élaboré un plan environnemental national pour le développement durable dont l'action anti-désertification forme le noyau. Un forum Afro-Asiatique est prévu du 2 au 5 Septembre 1997 à Niamey et un forum national est prévu en Octobre.

L'OUA évoqua le résultat de la récente Conférence Panafricaine qui s'est déroulée à Ouagadougou. Le représentant déclara qu'elle a permis aux décideurs Africains de déterminer partiellement les accomplissements réalisés jusque là et d'identifier les difficultés qui restent à aplanir. Il invita la communauté internationale et les partenaires du développement de l'Afrique à accorder une attention aux conclusions de ce rassemblement. Le CILSS parla d'une récente réunion sous-régionale qui permit d'identifier 8 domaines prioritaires. Le représentant déclara que des calendriers ont été établis et que les étapes de la mise en œuvre du programme régional ont été fixés. Il souligna par ailleurs que le Mécanisme Mondial doit faire preuve d'efficacité au niveau de la mobilisation des fonds et déclara que le manque de moyens financiers a fait que certains programmes nationaux n'ont pu être élaborés dans les délais impartis.

L'UE nota la nécessité de considérer la manière d'organiser, à la CdP-1, la discussion sur les mesures à prendre pour l'application de la résolution relative à l'action d'urgence pour l'Afrique. Il mit également l'accent sur la nécessité de faciliter le dialogue entre les partenaires et les bénéficiaires de l'aide. Ce dialogue doit couvrir des sujets tels que les problèmes rencontrés dans la formulation des programmes d'action nationaux, la manière de traiter les liens entre pauvreté et désertification et les conflits d'intérêt entre les différents groupes d'utilisateurs des ressources dans les zones arides.

#### LES ACTIONS ENTREPRISES EN ASIE, EN AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES ET DANS LE NORD-MEDITERRANEE:

La Chine présenta un rapport sur la Réunion Ministérielle de la Région Asiatique tenue en Chine, en coopération avec le Secrétariat du CIND, au mois de Mai dernier. Les 187 délégués représentant 44 Etats devaient s'y focaliser sur: les rapports concernant les expériences probantes dans la mise en œuvre de la CLD et les progrès réalisés dans la mise en application de l'Annexe Asiatique; les mesures permettant de faciliter l'élaboration et l'approbation des programmes d'action nationaux; et, le cadre de la revue de la coopération internationale touchant à l'Annexe Asiatique. La réunion devait adopter un cadre pour une coopération régionale dans 6 domaines. Un rapport détaillé sera distribué à la CdP-1. La Syrie déclara avoir élaboré un Programme d'Action National englobant 32 projets. Le délégué mit en relief certaines activités menées jusqu'ici, telles que la création d'une ceinture verte couvrant 95.000 hectares. Il ajouta que certains efforts liés à la lutte contre la désertification ne pourront pas être menés en raison de l'occupation des Hauts du Golan par Israël. Il demanda au Secrétariat de distribuer la requête de la Syrie datée du 5 Mai d'accueillir le Réseau Asiatique au Centre Arabe des Etudes des Zones Arides et des Terres Sèches à Damas et de considérer cette requête comme partie intégrante de la documentation officielle de la session. L'Iran, en qualité de coordinateur du Groupe Asiatique, rapporta que des discussions ont eu lieu dans la matinée au sujet de l'élection des membres du Bureau de la CdP-1. Le délégué présenta ensuite diverses activités entreprises en Iran et annonça

qu'une documentation sur les activités Iraniennes dans le domaine de lutte contre la désertification sera soumise au Secrétariat Intérimaire. Il indiqua que l'Iran était disposé à accueillir le Réseau Asiatique pour la mise en œuvre de la CLD, à travers le programme DESCONAP.

Israël a établi un comité d'organisation chargé de structurer le programme d'action national et a donné des instructions pour la création d'une école internationale d'étude des déserts qui ouvrira ses portes en Octobre 1998. Au mois de Mars dernier, Israël a organisé une réunion sur les synergies entre les Conventions de Rio et la Déclaration des Principes Forestiers. Le Pakistan présenta un rapport sur ses diverses activités, y compris celles entreprises en collaboration avec les ONG et autres entités académiques. Le Pakistan a élaboré une stratégie de conservation nationale et entamé le processus d'une législation environnementale. Le projet de programme d'action national est en train d'être révisé à la lueur des contributions faites au séminaire national qui s'est déroulé à Islamabad au mois d'Avril. Le Pakistan met à disposition son expertise dans le domaine de l'eau pour la mise en œuvre de la CLD.

L'Arménie souligna la nécessité d'établir des programmes régionaux et sous-régionaux, notant qu'il existe en Arménie des signes de désertification pouvant s'étendre au reste de la région. Il affirma que les ONG ont joué un rôle important dans la lutte contre la désertification grâce, en particulier, aux initiatives d'allègement de la pauvreté menées à différents niveaux.

Cuba, au nom du Groupe Amérique Latine et Caraïbes et en qualité de Président de son comité exécutif, présenta un rapport sur leur troisième réunion tenue au mois de Mars à la Havane. L'orateur mit en relief plusieurs initiatives liées à la CLD. Une action prioritaire sera accordée à Haïti. Il déclara aussi que la région a pris une résolution concernant la CST: le Secrétariat Intérimaire devrait inclure dans le budget les ressources nécessaires à la participation des experts issus des pays en développement et la CST doit établir une liste de technologies et de pratiques locales dans le respect des droits de propriété intellectuelle. L'orateur ajouta: que les pays touchés doivent recevoir des ressources nouvelles et supplémentaires de la part des pays donateurs; que le Mécanisme Mondial doit jouer un rôle actif dans la canalisation des ressources; et que l'institution financière qui sera choisie pour abriter le Mécanisme doit démontrer sa capacité de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la CLD.

Haïti décrit le processus entamé pour l'élaboration du programme d'action national. La préparation et la projection d'une vidéo amateur sur le processus de la désertification par un groupe communautaire dans une région Haïtienne a abouti à l'instauration d'une étroite collaboration entre 5 ONG. Le Pérou s'est engagé à traiter les problèmes existants et à prévenir les problèmes futurs. Sa focalisation sur la désertification s'inscrit dans le contexte plus large de la lutte contre la pauvreté. Le Pérou reconnaît le rôle important joué par les universités et le rôle grandissant des ONG dans la lutte contre la désertification. La Bolivie évoqua les activités liées à la CLD menées aux niveaux national, régional et international. Les activités nationales ont englobé la mise en place d'une législation sur l'utilisation, la gestion et la conservation des terres. En Octobre 1997, la Bolivie a organisé une table ronde pour les acteurs nationaux et les bailleurs de fonds internationaux agissant dans le cadre de la CLD. Le Mexique a accueilli, au mois de Juin dernier, la réunion du comité exécutif de la région. L'Argentine a parachevé son programme d'action national et son comité exécutif comprend des représentants des Etats fédéraux, des agences nationales, des experts et des ONG. Un comité national chargé de la coopération scientifique et technique vient d'être établi.

Le Portugal, au nom des pays du Nord-Méditerranée, présenta un rapport sur les activités du Groupe de Réflexion Régional établi pour le suivi des travaux accomplis dans le cadre de leur Annexe de Mise en Œuvre Régionale. La région espère renforcer la collaboration avec la région Sud-Méditerranée et s'assurer que l'UE tienne compte de la question de la désertification. L'Espagne aura bientôt son programme d'action national. Elle a financé certaines activités du Secrétariat Intérimaire et bon nombre d'activités dans différentes régions. L'Espagne continuera à stimuler la coopération bilatérale et multilatérale et est en train d'étudier la possibilité d'apporter de

nouvelles contributions pour le financement des programmes sous-régionaux. La Grèce décrit plusieurs études et activités dans lesquelles elle s'est impliquée durant l'année écoulée. Elle a établi une commission chargée de la désertification qui servira au soutien et à la coordination de la recherche et de l'élaboration du programme d'action national. La Grèce organise, avec l'UNESCO, une conférence intitulée "Environnement et Société: l'Education et la Conscientisation en matière de Durabilité" qui aura lieu du 8 au 12 Décembre 1997 à Thessaloniki en Grèce.

La Russie est en train d'évaluer son accession à la Convention et appuie l'adoption d'une cinquième annexe de mise en œuvre régionale pour les pays Européens. Elle est en train de fournir des efforts pour la concrétisation des dispositions de la CLD et pour l'élaboration du programme d'action national. La représentante offrit le partage de l'expérience Russe avec d'autres et proposa d'établir un centre d'enseignement et de données sur le suivi de la désertification par satellite.

Le Canada est en train de fournir des efforts pour sensibiliser les Canadiens et d'autres sur les problèmes de désertification et de sécheresse. Le délégué évoqua l'implication du Canada dans des efforts de lutte contre la désertification et le développement de programmes d'action dans plusieurs régions. Le Canada reconnaît et confirme l'importance de l'implication des populations locales dans de telles activités.

KJELLEN présenta une synthèse des déclarations. Il souligna l'importance de l'action urgente pour l'Afrique et ajouta qu'il était encourageant de voir que des actions ont lieu dans l'ensemble des régions. Il mit en exergue les réunions régionales et indiqua que leurs rapports seront distribués à la CdP-1. Il nota également que plusieurs questions liées à l'action restaient posées: Comment atteindre les populations touchées et comment faire mieux connaître la Convention ?

#### *ETAT DES SIGNATURES ET DES RATIFICATIONS*

Le lundi 18 Août, le Secrétaire Exécutif DIALLO informa les délégués qu'à la date du 31 Juillet 1997, 107 pays avaient déjà déposé leurs instruments de ratification. Parmi ces pays, 43 sont Africains, 19 d'Amérique Latine, 25 Asiatiques et 20 de l'OCDE. DIALLO déclara que les ratifications témoignent de l'importance que la communauté internationale attache à la mise en œuvre effective de la Convention. Les ratifications confèrent également de nouvelles responsabilités au CIND. DIALLO encouragea la poursuite du processus des ratifications et souhaita en avoir 120, d'ici la CdP-1. KJELLEN déclara que les pays ayant déposé leurs instruments d'accession et de ratification avant le 30 Juin 1997 participeront à la CdP-1 en qualité de Parties.

La 108ème ratification, celle du Cambodge, devait être reçue durant la session.

#### *REVUE DE LA SITUATION DES FONDS EXTRABUDGETAIRES*

Le Secrétariat Exécutif DIALLO fit aux délégués une mise à jour sur la situation des fonds extrabudgétaires le jeudi matin 21 Août. Il utilisa le document préparé pour la CdP-1, ICCD/COP(1)/4, et rapporta que pour la session de reprise du CIND-10, le déplacement de 104 délégués issus de 65 pays a été financé à partir du Fonds Volontaire Spécial. Le déplacement de 37 représentants d'ONG a été couvert par le Fonds Fiduciaire. Il dressa la liste des pays et le montant des contributions au fonds extrabudgétaire depuis le mois de Janvier. Il encouragea ceux dont les promesses ayant trait à la participation à la CdP-1 ne sont pas encore honorées, à effectuer les transferts pour permettre aux arrangements administratifs de se dérouler dans les délais impartis. DIALLO nota que si toutes les contributions promises étaient reçues, il y aurait une participation effective des pays en développement à la CdP-1. Il invita par ailleurs les pays qui n'ont pas encore soumis les noms des participants désignés, à le faire avant le 31 Août 1997 et à s'assurer que les accréditations soient émises par les autorités compétentes. Le Secrétariat Intérimaire ne sera pas en mesure de traiter les nominations de dernière minute ou les changements de

nomination. Le Luxembourg annonça qu'il était en train d'examiner la possibilité d'apporter une contribution au fonds extrabudgétaire sans toutefois en indiquer le montant.

KJELLEN remercia tous ceux qui ont apporté une contribution au Fonds Fiduciaire et Volontaire et nota que la CLD est basée sur l'action nationale et que les contributions ont permis aux personnes pertinentes à ce niveau de participer dans le processus et de se préparer pour la CdP-1.

#### PLENIERE DE CLOTURE

Le Président du CIND, KJELLEN, ouvrit la septième et dernière session Plénière Vendredi 22 Août à 18h30. Les délégués y procédèrent à l'examen d'un certain nombre de projets de décision. Après l'adoption du projet de décision sur les procédures de sélection de la ville qui accueillera le secrétariat permanent (A/AC.241/L.40), KJELLEN annonça que le groupe de contact chargé de cette question s'est mis d'accord pour qu'à la CdP-1, chacun des pays en lice fasse une présentation orale d'une quinzaine de minutes, sans instrument audiovisuel. Chacun de ces pays donnera en outre une réception et organisera une exposition.

Les délégués devaient adopter également le projet de décision concernant l'accueil du Mécanisme Mondial. Après l'adoption, le PNUD demanda des clarifications sur l'appel adressé au Secrétariat, en consultation avec le FIDA et le PNUD, pour l'élaboration de propositions sur les modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme Mondial. Le représentant souhaita savoir si cela devait englober un ensemble de modalités pour un arrangement individuel et un autre pour un arrangement conjoint. Il exprima certaines réserves, déclarant que le Secrétariat avait déjà sans doute développé une certaine préférence, ce qui pourrait mener à un traitement inégal au niveau de la consultation. Le Secrétaire Exécutif, DIALLO, réfuta toute allégation d'impartialité.

KJELLEN devait ensuite introduire le document ICCD/COP(1)/5/Add.1 qui transmet à la CdP-1 les accords réalisés concernant le paragraphe 4(e) qui porte sur les fonctions du Mécanisme Mondial. Il affirma que le document représentait une grande avancée dans la définition des fonctions du Mécanisme Mondial et remercia Pierre-Marc JOHNSON d'avoir conduit les consultations en son nom.

KJELLEN déclara par ailleurs qu'il avait espéré voir la session de reprise développer des recommandations pour l'ensemble des membres du Bureau de la CdP-1, mais l'ardoise n'était pas nettoyée. Les coordinateurs des groupes régionaux firent ensuite le point sur leurs délibérations sur les candidats à la vice-présidence. Le Groupe Africain recommandera la Mauritanie, la Tanzanie et l'Ouganda dont l'un pourrait être désigné à la tête de la Grande Commission. Le Groupe Amérique Latine et Caraïbes ne put donner le nom des pays qu'il désignera, mais il recommandera la nomination de Cuba à la tête de la CSI. Le Groupe Asiatique recommandera l'Iran et la Syrie et désignera l'Iran en qualité de rapporteur à la CdP-1. L'Amérique déclara que le Groupe de l'Europe de l'Est discutera de ce sujet à New York. Le Groupe Europe de l'Ouest et Autres nota que l'Italie sera élu à la présidence et qu'il désignera la Suisse au poste de vice-président. Les délégués accueillirent avec des applaudissements la nomination de l'Italie à la présidence. L'Italie déclara qu'elle s'engage à faire avancer la Convention à la CdP-1.

KJELLEN résuma les éléments qu'il avait l'intention d'inclure dans sa déclaration d'ouverture à la CdP-1. Il déclara que les travaux du CIND ont été largement fructueux comme en témoigne le nombre de projets de décisions transmis à la CdP. Le CIND n'a pas résolu toutes les questions, certaines décisions ne pouvant être prises que par la CdP. Le Mécanisme Mondial en est un exemple: c'est la CdP qui doit prendre une décision sur les fonctions et sur l'identification de l'organisme d'accueil. Les questions cruciales liées aux programme et budget n'ont pas été discutées par le CIND, parce que les délégations ont estimé qu'un délai était nécessaire pour l'examen de ces sujets. KJELLEN nota par ailleurs que la session de la CST a été soigneusement préparée, avec un ensemble extraordinaire de décisions. Le CIND a pris une décision consacrant la participation active des ONG et des OIG à la CdP. Les recommandations du CIND

concernant le programme de travail reflètent les sujets prioritaires qui doivent être traités à la CdP. Il indiqua qu'il existe des liens entre la CdP-1 et 2. La première session marquera la fin de la période de négociation et la seconde, l'établissement d'un secrétariat permanent avant le 1er Janvier 1999. L'Egypte et le Sénégal se sont proposés pour accueillir la CdP-2. Il commenta que se serait bien d'organiser la CdP-2 en Afrique. Enfin, KJELLEN souligna les liens étroits avec d'autres conventions ajoutant que les prochaines priorités de la CDD, l'eau et la gestion des terres, suscitent l'espoir qu'une attention accrue sera accordée à la désertification.

L'UE, soutenue par la Suisse et l'Australie, avisa à l'avance les délégués que des modifications substantielles devaient être apportées pour qu'ils puissent approuver le projet de programme et budget, tel que contenu dans le document ICCD/COP(1)/3/Add.1. Ils firent part de leurs réserves concernant l'augmentation de l'effectif du Secrétariat qui passe de 24 à 43. Ils déclarèrent que la proposition de budget moins les coûts probables du Mécanisme Mondial et le fonds de roulement sera de l'ordre de US\$10 à 12 millions et firent remarquer que le premier budget du Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité ne s'élevait qu'à US\$4.8 millions. Le G-77 et la Chine déclarèrent que la déclaration de l'UE constitue une surprise, car la session n'était pas supposée examiner des sujets de fond. Le porte-parole affirma que le CIND a toujours travaillé dans la transparence, mais que cette session du CIND a singulièrement manqué de transparence et que des pressions d'un groupe de pays ou d'un pays y ont pu ainsi prévaloir.

Concernant le programme et budget, les USA déclarèrent que le nombre des effectifs est en excédent par rapport au travail programmatique et que la focalisation doit porter sur l'échelon local et national et à un degré moindre sur l'échelon régional. Le délégué souhaita voir davantage de références aux femmes en tant que groupes cibles dans les activités proposées et au niveau du personnel du Secrétariat. La Tunisie souhaita voir les partenaires du G-77/Chine reconsidérer leur position concernant les niveaux d'effectifs du Secrétariat. Cuba fit part de sa préoccupation quant aux positions exprimées au sujet du programme et budget. Le Bénin déclara que le programme et budget répondait aux attentes que les pays en développement ont exprimées en Janvier. La Bolivie affirma que le programme et budget est réaliste et fit remarquer qu'un seul fonctionnaire est désigné pour les 35 pays de la région Amérique Latine et Caraïbes. Il demanda au Secrétariat d'accorder à la région l'attention qu'elle mérite.

Le délégué Israélien déclara que depuis le CIND-10, il y avait une tentative délibérée d'empêcher Israël d'être un membre à part entière de l'Annexe Asiatique. Durant la session de reprise, une réunion du Groupe Asiatique a discuté de mesures d'importance cruciale pour tous les membres de l'Annexe Asiatique, sans la participation d'Israël. La Syrie, au nom du Groupe Arabe, regretta qu'aucun pays de son Groupe n'ait été invité à la Seconde Réunion Afro-Asiatique qui s'est déroulée au Niger, alors qu'Israël y a été convié. Il déclara qu'Israël n'est pas membre du Groupe Asiatique et que le Secrétariat devrait arrêter ses tentatives de l'y inclure. L'Iran, appuyée par la Syrie, et en sa qualité de coordinateur du Groupe Asiatique, remercia le Président et le Secrétaire Exécutif de leur leadership.

Le représentant de l'Inde fit part de l'appréciation de son pays du travail accompli par le Secrétariat et par les Ambassadeurs DIALLO et KJELLEN. Le Panama, au nom du Groupe Amérique Latine et Caraïbes remercia le Président, le Secrétaire Exécutif et le Secrétariat. La Belgique, au nom des pays de l'OCDE déclara que le rôle personnel joué par le Président a été crucial dans les travaux du CIND. Il remercia le Secrétaire Exécutif et le Secrétariat Intérimaire de leur soutien. L'Arménie remercia le Président de la focalisation qu'il a maintenue sur les pays de la CEI.

Le Canada souligna les diverses formes de soutien que son pays a fourni pour la lutte contre la désertification. Le porte-parole des G-77/Chine nota que le CIND a parcouru bien du chemin, même si quelques questions restent en suspens. Dans la décision concernant l'accueil du Mécanisme Mondial, des désaccords subsistent au sujet des fonctions, mais on voit mieux désormais la possibilité de faire avancer les choses à la CdP-1. L'UE déclara que le Mécanisme Mondial ne doit pas avoir

le contrôle des moyens opérationnels de la mise en œuvre. Le délégué affirma que d'excellent progrès ont été réalisés et que son Groupe s'attend à ce que la Convention soit fructueuse. Il adressa un appel vigoureux à ceux qui n'ont pas encore ratifié la Convention, de la faire dans les meilleurs délais possibles.

Répondant aux commentaires des délégués, DIALLO déclara qu'il revenait aux Etats de décider du nombre de personnel que le Secrétariat doit recruter. Il s'excusa auprès de ceux qui estiment que le Secrétariat est allé trop loin ou pris une mauvaise direction. La Réunion Afro-Asiatique a été organisée par le Niger et le Japon et ils y ont convié un nombre limité d'Etats. Il assura l'ensemble des délégués que le Secrétariat était prêt à travailler avec eux. Avant le départ des interprètes à 18h.30, les délégués adoptèrent le rapport du Comité de la dixième session de reprise, tel que contenu dans le document A/AC.241/L.39, et autorisèrent le Rapporteur Anatoli OVCHINNIKOV (Ouzbékistan) à le parachever en fonction des décisions prises durant la Plénière de clôture.

Le PNUÉ rappela aux délégués la Conférence des Nations Unies sur la Désertification qui s'est tenue il y a 20 ans à Nairobi et le travail du PNUÉ sur ces questions. Il déclara que le soutien apporté par le Secrétariat du CIND a été exceptionnel.

Sina Damba MAIJA (Association, Formation et Appui au Développement, AFAD) parlant au nom du Réseau International des ONG opérant dans le domaine de la Désertification (RIOD), informa le CIND des multiples activités menées dans toutes les régions du monde depuis l'adoption de la Convention. Les programmes environnementaux n'avaient jamais connu une participation aussi large. Une réunion sur la participation des femmes dans la mise en œuvre est prévue à Dakar au Sénégal du 8 au 12 Septembre 1997.

Dans sa conclusion, le Président KJELLEN déclara que le processus du CIND a été une aventure fantastique et remercia tous ceux qui s'y sont impliqués durant ces cinq dernières années, depuis ses collègues du Secrétariat au plombier des Nations Unies, sans lesquels la Convention n'aurait pas pu se concrétiser. Il affirma que la CLD constituait une expression de dimension développementale de la Conférence de Rio et de la foi placée dans l'avenir de l'Afrique.

## BREVE ANALYSE DE LA DIXIEME SESSION DE REPRISE DU CIND

Lorsque le Président du CIND, Bo KJELLEN, annonça la clôture de la session de reprise du CIND-10, il mettait fin aux travaux du Comité Intergouvernemental de Négociation sur la Désertification, 5 ans après sa création par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Maintenant doit commencer le vrai travail de la communauté internationale consistant à faciliter et à assurer le suivi de la mise en application de la Convention sur la Lutte contre la Désertification. Cependant, comme l'ont bien démontré les discussions de la dixième session de reprise du CIND, le consensus complet quant à la manière de réaliser ce travail reste à réaliser. Bien que cette session ait permis de conclure un accord sur des questions telles que celles des procédures de sélection de la résidence du Secrétariat Permanent, d'autres sujets en suspens, tels que celui des fonctions et de l'accueil administratif du Mécanisme Mondial continuent à susciter bien des débats. Les délégués ont bien avancé dans le texte qu'ils sont susceptibles d'adopter à la CdP-1, mais les points de vue restent à concilier quant aux questions devant figurer comme prioritaires dans les discussions de la CdP-1.

**IMPRESSIONS DU CIND-10 DE REPRISE:** "C'est ici que vous passez vos vacances?" lança un délégué à l'un de ses collègues alors qu'ils attendaient l'ouverture de la première Plénière par le Président KJELLEN. Cette question qui ne demandait pas de réponse symbolisait bien l'état d'esprit des délégués qui avaient accepté avec réticence d'assister à cette session, au milieu de leurs vacances estivales. La décision de tenir un CIND-10 de reprise au lieu d'une onzième session était un compromis. Les pays en développement estimaient que sans une onzième session du CIND, comme ce fut le cas pour la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques, la CLD

risquait d'être considérée comme une convention de second ordre. Pour les pays industrialisés, une onzième session serait un gaspillage de fonds.

Les déclarations faites durant la Plénière d'ouverture ont démontré des divergences au niveau des attentes, à mesure que les délégués exprimaient leurs objectifs pour la session de reprise. Certains s'attendaient à davantage de clôture que d'autres. Le Président KJELLEN appela à des "consultations de pré-conférence" pour accélérer l'accord sur les questions procédurales en suspens, et souligna qu'aucune question de fond parmi celles transmises à la CdP au terme de la session de Janvier ne pourrait être rouverte à la discussion. L'UE nota la nécessité de parvenir à des décisions sur les programmes et budget et sur l'accueil administratif du Mécanisme Mondial. Les G-77/Chine offrirent de négocier l'ensemble des questions en suspens, notant en particulier la fermeture des sujets touchant au Mécanisme Mondial et à la taille et composition du Bureau. L'ironie a voulu qu'aucune discussion procédurale n'a eu lieu, les débats ayant gravité surtout autour des sujets de fond.

La réunion laissa certains participants plutôt perplexes. Jeudi encore, quelques délégués la qualifiaient de réunion officielle en montrant la salle Plénière vide. Mais dès le Vendredi après-midi, bon nombre d'entre eux devaient changer d'avis et admettre qu'en dépit de la lenteur des progrès, des pas importants ont été franchis. La réunion culmina mercredi après-midi, après les avancées réalisées dans les négociations menées à portes fermées. Les délégués ont réengagé subtilement des négociations de fond qui n'étaient pas prévues dans l'agenda, notamment sur la question en suspens des fonctions du Mécanisme Mondial, que de nombreux délégués devaient plus tard mentionner comme le domaine où il y a eu le plus de progrès. Mais certains ont estimé que ces progrès auraient pu être réalisés en Janvier si une autre session n'avait pas été envisagée.

**FONCTIONS DU MECANISME MONDIAL:** Des compromis avaient été réalisés en dernière minute dans le texte de la Convention concernant la Mécanisme Mondial, lors de la cinquième session du CIND à Paris en 1994. Ces compromis n'avaient pas résolu certaines questions sensibles qui ont continué à émerger depuis. Par conséquent, durant la session du CIND-10 et la session de reprise, les consultations sur ce point ont été menées une fois de plus à portes fermées.

Plusieurs délégations ont noté qu'il y avait un certain "mouvement" dans ce domaine, même si certains ne sont pas sûrs que les accords tiendront encore à la CdP-1. Les déclarations faites par les délégués durant les quelques sessions plénières, indiquaient un grand intérêt pour la tenue d'une discussion sur ce sujet. En conséquence de quoi, KJELLEN demanda à Pierre-Marc JOHNSON (Canada) de faciliter les consultations sur la quatrième fonction du Mécanisme Mondial, à savoir, la mobilisation et la canalisation des ressources financières. A titre de rappel, JOHNSON avait co-présidé les négociations officielles difficiles sur le sujet des finances durant les négociations de la Convention. Les consultations officielles de la session de reprise ont finalement abouti à un accord sur un texte demandant au Mécanisme de guider et de diriger les ressources à tous les niveaux.

Certaines délégations devaient noter par ailleurs que les divergences qui restent encore ne seront pas faciles à aplanir, parce qu'elles portent seulement sur l'interprétation des "ressources propres" du Mécanisme. Quelques uns estiment qu'il s'agit des ressources que le Mécanisme a mobilisées, tandis que d'autres y englobent les autres ressources que l'organisation abritant le Mécanisme pourrait avoir mobilisées pour différents programmes anti-désertification.

Des raisons déverses ont été avancées concernant le fait qu'aucun consensus n'a été réalisé sur cette question durant cette session. Certains ont estimé qu'il était prudent de réaliser un accord maintenant parce que de nouvelles négociations sont prévues à la CdP-1; il s'agit principalement de diplomates et de politiciens dont les intérêts, pour ce qui est du Mécanisme, peuvent être différents de ceux des techniciens qui ont négocié la Convention. D'autres ont estimé que certains pays en développement ont révisé leurs positions sur la base d'une analyse des avantages qu'ils pourraient tirer d'un mécanisme de financement décentralisé par rapport à un mécanisme de financement centralisé.



## L'ORGANISME D'ACCUEIL DU MECANISME

**MONDIAL:** Certains qualifièrent la déclaration de la Banque Mondiale, dans laquelle elle fit part de son intérêt à co-accueillir le Mécanisme Mondiale, de "bombe". L'annonce faite à cette dixième session de reprise du CIND était la suite donnée au discours que le Président de la Banque Mondiale, WOLFENSOHN, avait fait à la SE/AGNU, en Juin dernier. A la session de reprise, cette position fut élaborée pour indiquer l'intérêt porté à un arrangement conjoint avec le FIDA et le PNUD. Aucune indication concrète ne vint toutefois étouffer l'offre de la Banque et les délégués restèrent frustrés ou dans une certaine confusion. Pour clarifier la question, les représentants de la Banque ont dû tenir des consultations officieuses avec tous les groupes d'intérêt, y compris les ONG. Certaines délégations devaient reconnaître la contribution positive que la Banque pourrait apporter au Mécanisme, d'autres qualifièrent cette offre de "trop peu, trop tard". Cependant, quelques uns ont noté que l'implication de la Banque pouvait renforcer l'efficacité du Mécanisme Mondial, en particulier au niveau de la mobilisation des ressources, domaine où la Banque présente des avantages par rapport au FIDA ou au PNUD. Il semble que la raison principale qui a fait que la Banque a bénéficié d'une considération positive, bien qu'elle n'ait pas soumis son offre avant le CIN-9, s'explique par le fait qu'elle est un acteur majeur du développement dans la plupart des pays en développement touchés.

Les délégués de toutes les régions étaient divisés sur la question de savoir laquelle des deux institutions, le PNUD ou le FIDA, devrait abriter le Mécanisme Mondial. Les bases de sélection fournies par le PNUD et le FIDA étaient trop dissemblables pour servir à une étude comparative effective. Le FIDA a offert des ressources financières et le PNUD a mis en avant ses capacités techniques et institutionnelles dans le domaine. Bien que le FIDA ait été très clair quant au type d'institution qu'il envisage, il présenta plusieurs hypothèses concernant les fonctions du Mécanisme Mondial, au grand dam de certaines délégations. Certains ont mis en garde que les offres financières du FIDA pourraient s'avérer trompeuses car il ne s'agit pas de ressources nouvelles et supplémentaires et qu'elles seront toujours sous le contrôle des gestionnaires du FIDA. En outre, les ressources provenant du FIDA à titre de réaffectation ne sont pas des subventions, mais des prêts, ce qui soulève des questions sur la position des bailleurs de fonds.

En ne présentant pas d'hypothèse concernant les fonctions du Mécanisme Mondiale, la proposition du PNUD sembla vague, mais reçut néanmoins des expressions d'approbation de la part de certains bords. L'avantage majeur du PNUD est que les gouvernements n'auront pas à s'inquiéter de la perte du contrôle de la CdP sur le Mécanisme Mondial, compte tenu de l'expérience du PNUD avec des arrangements de cette nature.

Il semble que tout le monde soit d'accord, même parmi les ONG, que ni l'une ni l'autre de ces deux institutions ne serait capable de remplir de manière adéquate le rôle qu'on attend du Mécanisme Mondial. La suggestion avancée par certains en août 1995, durant le CIND-7, pour des soumissions conjointes pour l'accueil, a été finalement réalisée avec l'adoption d'un projet de décision demandant à la Banque Mondiale, au FIDA et au PNUD, de soumettre une proposition sur les possibilités d'accueillir conjointement le Mécanisme. Cependant les délégués restaient circonspects devant la possibilité d'établir un organe indépendant, quelle que soit sa petitesse, en raison du surcoût que cela impliquerait.

**LES REUNIONS REGIONALES:** Bien que plusieurs délégations aient déploré la lenteur qui a caractérisé la dixième session de reprise du CIND, certaines ont apprécié l'opportunité offerte aux groupes régionaux de se réunir et d'élaborer leur position. Contrairement à plusieurs autres processus des Nations Unies, les réunions des G-77/Chine et de l'OCDE à New York ne peuvent pas être toujours utilisées pour préparer le travail de la Convention, parce que la plupart des délégués du CIND viennent des capitales et ne sont pas des diplomates basés à New York. Beaucoup de délégués de pays en développement ne peuvent pas se permettre, faute de moyen, de se

rendre à des réunions régionales indépendantes. Pour bon nombre d'entre eux, cette session constituait une opportunité unique pour se réunir et tenter de consolider leurs positions avant la CdP-1.

Les groupes commencèrent par examiner les questions qu'ils souhaitent voir discuter en priorité à la CdP. Les G-77/Chine ont l'intention de soumettre des projets de décisions concernant la revue de la mise en œuvre de la Convention et la collaboration entre les trois conventions sœurs. Les décisions n'ont pas pu être préparées à temps pour être distribuées en raison des négociations intensives qui ont eu lieu à la dernière heure sur le Mécanisme Mondial avec les autres groupes régionaux.

Plusieurs pays de l'OCDE passèrent en revue la proposition du programme et budget du Secrétariat Permanent, mais les échanges sur ce sujet entre les deux groupes restèrent limités, étant donné que ce point n'était pas censé figurer à l'ordre du jour. En fait, lorsque l'UE et d'autres tentèrent, durant la Plénière de clôture, d'identifier leurs réserves concernant les effectifs et le budget proposés pour le Secrétariat, les G-77/Chine y firent objection, déclarant que les sujets de fonds ne devaient pas être discutés. Toujours est-il que les déclarations des pays de l'OCDE et les réponses des pays en développement, durant la Plénière de clôture, ont laissé entrevoir un certain nombre des challenges que les délégués auront à relever durant la CdP-1.

**PROGRES DANS LA PARTICIPATION DES ONG:** Il y a accord général que le caractère unique et la force de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification résident dans la reconnaissance d'un processus "partant de la base vers le sommet" dans un accord international juridiquement contraignant. A cet égard, l'implication active des ONG dans tous les processus intergouvernementaux a bénéficié d'un soutien plus important que dans les négociations internationales passées. Certaines délégations gouvernementales et certaines ONG se déclarèrent préoccupées que la FAO n'organise les réunions des ONG et de la CdP de la même manière qu'elle le fit avec le Sommet Alimentaire Mondial tenu en Novembre 1996, durant lequel les ONG ne bénéficièrent d'aucun accès aux délégations et aux réunions officielles. Suite aux discussions qui ont eu lieu sur ce sujet au sein du Bureau étendu et la séance du jeudi après-midi durant laquelle certains délégués avaient demandé au Secrétariat de s'assurer de la participation active des ONG à la CdP, les ONG ont vu leurs efforts de lobbying récompensés. Le Président du CIND, KJELLEN, et le Secrétaire Exécutif, DIALLO, devaient accepter au cours de la réunion nocturne du jeudi avec les ONG, qu'une après-midi sera consacrée, durant le Segment de Haut Niveau, au dialogue entre les ONG et les délégations. Les ONG seront également libres de faire des interventions tout au long de la réunion, y compris durant le Segment de Haut Niveau et n'auront pas à attendre pour être les derniers à prendre la parole durant les séances. Les ONG affirment que ces dispositions leur permettront d'honorer leurs engagements et leurs responsabilités, tel que stipulé dans la CLD.

**LES CHALLENGES A VENIR:** Les résultats auxquels ont abouti les réunions régionales durant la session de reprise du CIND-10 indiquent que la CdP-1, que beaucoup pensent qu'elle sera caractérisée par des déclarations, pourrait également creuser certains sujets de fond. La question du programme et budget, en particulier, promet qu'un débat de fond sera inévitable. Certains ont noté que cet élément représentait un chiffre en dollars plus important que le très contesté Mécanisme Mondial et s'attendent à ce que le débat soit d'importance proportionnelle. La nature des contributions, qu'elles soient volontaires ou déterminées, est une autre question qui ne manquera probablement pas d'être posée. Certains pensent que la question de programme et budget ne serait pas entièrement résolue avant la CdP-2. Parmi d'autres challenges qu'a laissés entrevoir le débat de la session de reprise et qui seront posés à la CdP-1: la désignation du Président de la CST, le maintien de la priorité pour l'Afrique, et la parité entre les genres.

Beaucoup s'accordent pour dire que la première réunion de la Commission chargée des Sciences et Technologies établira un précédent pour ces travaux futurs. Bien que la plupart des observateurs pensent que la bonne préparation du CIND pour la réunion de la CST

est de bon augure pour sa réussite, ils soulignent que le résultat reste tributaire du fait d'avoir un président pourvu d'un background scientifique pertinent.

Avec la première CdP, la résolution sur l'Action Urgente pour l'Afrique et sur les Mesures Intérimaires pour les Autres Régions ne sera plus en vigueur. Certains délégués Africains estiment que la CdP-1 viendra marquer la fin de cette priorité et que tous les pays touchés seront également prioritaires. Plusieurs délégués font remarquer cependant que l'Article 7 de la Convention garantit que la "particularité" accordée à l'Afrique ne sera pas perdue. Le challenge consistera à affecter les ressources de manière à mettre en relief cette priorité, tout en assurant des ressources adéquates pour les autres régions. Les Parties pays Africains ont indiqué qu'ils suivront de près la mise en œuvre, pour s'assurer que la priorité ne soit pas perdue.

Enfin, à la veille de la CdP-1, plusieurs délégations et ONG ont émis des réserves concernant le sérieux déséquilibré constaté au niveau de la parité hommes femmes au niveau des quatre organes dont les activités toucheront dans une large mesure les femmes: la Conférence des Parties, la Commission chargée des Sciences et Technologies, le Mécanisme Mondial et le Secrétariat Permanent. Actuellement, le Secrétariat du CIND ne compte que deux femmes dans la catégorie professionnelle. Des 584 nominations présentées pour la liste des experts de la CST, 70 seulement sont des femmes. Le sujet avait été soulevé à maintes reprises dans les sessions antérieures et certains délégués et observateurs devaient encore, à la session de reprise du CIND-10, encourager les ONG à "bousculer les pratiques bureaucratiques" qui ne risquent pas d'évoluer d'elles mêmes. Il fut noté que le document politique que l'ECOSOC a émis en Juillet 1997 sur l'intégration des femmes, fournissait des lignes directrices utiles dans ce domaine.

**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT - LES VOIES DE L'AVENIR:** Les discussions de la session de reprise du CIND-10 à Genève ont révélé les différentes approches que les pays ont adoptées à l'égard de la Convention. Plusieurs pays industrialisés la traitent comme une convention de développement, mettant l'accent sur son égalité avec les conventions environnementales sur la biodiversité et le changement climatique. Les délégués participant à la session de reprise ont poursuivi le débat sur leur interprétation du texte de la Convention concernant, en particulier, le Mécanisme Mondial. Les divergences au niveau de l'interprétation peuvent continuer à être la cause de certains mécontentes, comme celles qui entachent les sessions post-convention du CIND. Les pays industrialisés laissent souvent entendre qu'il y a un manque d'initiative parmi les pays en développement touchés, notamment au niveau de la formulation des programmes d'action nationaux, et les pays en développement touchés invoquent le manque de réponse de la part des pays donateurs. Il y a nécessité d'établir un "point de rencontre" pour les planificateurs de la coopération en matière de développement dans les pays industrialisés et les départements chargés de l'environnement dans les pays en développement touchés.

Lorsque le processus du CIND fut entamé à Nairobi en 1993, le PNUE avait établi que 900 millions de personnes étaient menacées par la désertification. On estime aujourd'hui que ce chiffre a atteint 1 milliard d'individus. Le PNUE avait également estimé que US\$42 milliards seraient nécessaires sur une période de 20 ans pour la lutte contre la désertification. Les dix sessions et demi du CIND ont coûté près de US\$5 milliards, soit l'équivalent du montant requis pour lutter contre la désertification pendant deux ans. Ainsi, comme d'autres négociations et conférences internationales, le processus du CIND a été critiqué pour sa lenteur, pour sa non consistance et même, d'avoir servi d'excuse à des gens privilégiés pour sillonner le monde. Ces accusations paraissent particulièrement justifiées à la lumière du fait que l'objectif de la Convention consiste à améliorer les conditions de vie des communautés touchées, lesquelles étaient largement absentes dans ces négociations.

Nonobstant ces accusations, plusieurs délégués ont affirmé que les négociations post convention du CIND ont engendré l'élan nécessaire à la survie de la question en attendant le démarrage de la mise en œuvre. Par ailleurs, pour bien des délégations gouvernementales

surmenées en raison de leur effectif réduit, ces sessions étaient l'unique opportunité qu'ils pouvaient avoir pour réfléchir ensemble sur ces questions. KJELLEN nota la richesse des discussions durant les sessions et attribua ce fait à la disponibilité des fonds qui ont permis aux délégations venues des capitales des pays en développement, avec leur expertise technique pertinente, de participer à ces sessions, au lieu des seuls diplomates des missions.

La première Conférence des Parties marque le démarrage de la phase d'exécution effective et avec elle l'obligation de faire bon usage des promesses de l'approche "partant de la base vers le sommet" qui devrait permettre aux populations locales de décider de la manière de gérer leurs terres arides. Le grand challenge que les Parties doivent relever consistera à démentir les cyniques qui ne cessent de rappeler l'échec du Plan d'Action de 1997 de Lutte Contre la Désertification et le gaspillage financier engendré par les conférences. Cela semble du domaine du réalisable, car lorsque le processus commença en 1991, bien peu croyaient qu'il y aurait jamais une convention sur la lutte contre la désertification.

## A SUIVRE D'ICI LA CDP-1

**SECOND FORUM AFRO-ASIATIQUE:** Le Second Forum Afro-Asiatique sur la Mise en Œuvre de la CLD se déroulera à Niamey au Niger du 2 au 5 Septembre 1997. Contacter: Claude Mottier, Secrétariat de la CLD, Geneva Executive Center, 11/13 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse; tel: +(41 22) 979-9419; fax: +(41 22) 979-9030/31; e-mail: Secretariat@unccd.ch.

**SOMMET DU CILSS ET REUNION D'EXPERTS:** Une réunion d'experts, un Conseil des Ministres et un Sommet des Etats membres du CILSS sont prévus du 2 au 10 Septembre à Banjul en Gambie. Contacter: Aboupakai or Gisse Meriam Issa, CILSS, BP 7049, Ouagadougou, Burkina Faso; tel: +(226) 03-62-51; fax: +(226) 31-19-82/31-58-37.

**GRUPE DES FEMMES POUR L'AFRIQUE RELEVANT DU RIOD:** Le Groupe des Femmes pour l'Afrique du Réseau International des ONG opérant dans le domaine de Désertification (RIOD) se réunira du 12 au 14 Septembre 1997 à Dakar au Sénégal. Contacter: Jacqueline Nkoyok, Coordinator of the RIOD Network on Women and Desertification, P.O. Box 6912, Douala, Cameroon; tel/ fax: +(237) 40-26-02.

**PREMIERE CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION:** La première session de la CdP de la CLD se déroulera à Rome, en Italie, du 29 Septembre au 10 Octobre 1997. Un Segment de Haut Niveau y est prévu du 7 au 10 Octobre pour entendre les déclarations des Chefs d'Etats et de Gouvernements, des Ministres et autres chefs de délégations. Une exposition de bandes dessinées sur la désertification et une manifestation médiatique sont également programmées. Contacter: Le Secrétariat de la CLD, Geneva Executive Center, 11/13 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse; tel: +(41 22) 979-9419; fax: +(41 22) 979-9030/31; e-mail: Secretariat@unccd.ch.

**COMMISSION CHARGEE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES:** La Commission chargée des Sciences et Technologies se réunira à Rome, en Italie, les 30 Septembre et 1er Octobre, parallèlement à la Conférence des Parties. Contacter: Le Secrétariat de la CLD (voir ci-dessus)

**FORUM DES ONG SUR L'HABILITATION DES COMMUNAUTES LOCALES ET DES INSTITUTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRES ARIDES:** Le Réseau International des ONG opérant dans le domaine de la Désertification (RIOD) facilitera un forum d'ONG prévu de se tenir à Rome du 29 Septembre au 10 Octobre 1997, parallèlement à la CdP-1 de la CLD. Contacter: Baudouine Kamatari, Global Focal Point of RIOD, Environmental Liaison Centre International (ELCI), P.O. Box 72461, Nairobi, Kenya; tel: +(254 2) 56-20-15 / 56-04-76; fax: +(254 2) 56-21-75; e-mail: bkamatari@elci.sasa.unep.no or bkamatari@elci.gn.apc.org.

**FORUM INTERNATIONAL DES MAIRES SUR LA**

**DESERTIFICATION ET L'URBANISATION:** La ville de Rome et le Secrétariat de la CLD organiseront à Rome, en Octobre 1997, et en marge de la CdP-1, des réunions pour la discussion des stratégies de coopération dans la mise en application de la CLD dans les villes.  
Contacter: N. Mattana, Secrétariat de la CLD, Geneva Executive Center, 11/13 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse; tel: +(41 22) 979-9419; fax: +(41 22) 979-9030/31; e-mail: nmattana.incd.@unep.ch.